Envoyé en préfecture le 22/02/2018
Reçu en préfecture le 22/02/2018
ID : 040-214003139-20180221-2018_DC3-AU

Département des Landes

République Française

MAIRIE DE TARTAS

DECISION

N° 2018-3

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
PLACE GAMBETTA - PLACE ARISTIDE BRIAND - RUE VICTOR HUGO - RUE DU GENERAL DE GAULLE
ACCEPTATION SOUS-TRAITANT LOT 1 VRD
SUD OUEST BORDURES

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,
VU la délibération H N° 18 en date du 29 novembre 2017 relative à l'AP/CP 18 aménagements du centre-ville,
VU la décision 2017-25 du 18 décembre 2017 attribuant les travaux du lot 1- VRD des travaux d'aménagement des espaces publics de la place Gambetta, place Aristide Briand, rue Victor Hugo et rue du général de Gaulle au groupement d'entreprises BAPTISTAN & BAUTIAA pour un montant de 826 907, 30 € Hors Taxes € soit 992 288.76 € TTC,
VU le marché de travaux pour le lot 1- VRD notifié à l'entreprise SAS L .BAPTISTAN,

CONSIDERANT que le mandataire du groupement solidaire - la SAS L .BAPTISTAN 1420/1626 rue de la ferme du carboue BP 141 40003 Mont de Marsan cedex a présenté un sous-traitant pour la réalisation de pose de bordures dallages et bétons désactivés : l'entreprise SUD OUEST BORDURES 39 ter route des Cités 33360 CAMBLANES ET MEYNAC,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'entreprise **SUD OUEST BORDURES 39 ter route des Cités 33360 CAMBLANES ET MEYNAC** en tant que sous-traitant du lot 1 VRD pour la réalisation de pose de bordures dallages et bétons désactivés pour un montant total hors taxes de 80 343.00 €.

Article 2 : D'agréer les conditions de paiement. Le sous traitant sera payé directement par la commune et les montants ci-après seront déduits des parts respectives du marché des entreprises du groupement solidaire à savoir :
57 782.00 € HT seront pris sur la part de SAS BAPTISTAN
23 161.00 € HT seront pris sur la part de BAUTIAA TP

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Tartas, le 21 février 2018

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES - 40400

J-F. BROQUÈRES

Hôtel de Ville - 40400 TARTAS - Tel. 05 58 73 41 06 - Télécopie 05 58 73 30 41
E-Mail : mairie@tartas.fr - Site internet : www.tartas.fr